

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

AGENCE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD

TECHNICAL DEPARTMENT

N° 0000032

/ART/DG/DT/SDNSEA/SNH/CA.-

Yaoundé, le

26 JAN 2024

HOMOLOGATION D'EQUIPEMENT

- Vu la loi N°2015/006 du 20 avril 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
Vu le décret N°2020/727 du 03 décembre 2020 portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
Vu le décret N°2012/1638/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux et la fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation ;
Vu l'arrêté N°013/MINPOSTEL du 27 juin 2012 fixant les modalités d'homologation des équipements terminaux des communications électroniques et des installations radioélectriques ;

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS DECIDE D'HOMOLOGUER L'EQUIPEMENT DESIGNÉ CI-DESSOUS :

TYPE	Raspberry Pi 5
MARQUE	Raspberry Pi
MODELE	Raspberry Pi 5
FABRICANT	Raspberry Pi Ltd./ Maurice Wilkes Building, Cowley Road, Cambridge, CB4 0DS, UK
NOM COMMERCIAL	Raspberry Pi Raspberry Pi 5
RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR	CONSULT-IT CAMEROUN, BP: 1913 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 699 071 015

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

BANDE DE FREQUENCES	BT/BLE: 2402 - 2480 MHz, WLAN 2.4 GHz: 2412 - 2462 MHz, WLAN 5 GHz: 5170 - 5825 MHz
PUISSANCE	BT: 6.9 dBm, BLE: 4.67 dBm, WLAN 2.4 GHz: 13.31 dBm, WLAN 5 GHz: 14.74 dBm
TYPE DE MODULATION	GFSK, DBPSK, DQPSK, BPSK, QPSK, 16QAM, 64QAM, 256QAM
CHAMP D'APPLICATION	Installation automobile (Engin ou Tracteur Agricole, Forestier et Construction)

SPECIFICATONS TECHNIQUES APPLICABLES :

EQUIPEMENT SOUMIS A HOMOLOGATION	Raspberry Pi Raspberry Pi 5 (Raspberry Pi 5)
COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE	ETSI EN 301 489-1 V2.2.3 :2019, ETSI EN 301 489-17 V3.1.1 :2017
SANTE ET SECURITE ELECTRIQUE	IEC EN 62368-1 :2018, BS EN 62311 :2008
EFFICACITE DE SPECTRE RADIO	ETSI EN 300 328-1 V2.2.2 :2019, ETSI EN 301 893 V2.1.1 :2017
RoHS	IEC EN 63000 :2018

VALIDITE DE L'HOMOLOGATION	CETTE HOMOLOGATION EST ACCORDEE POUR UNE DUREE DE 03 ANS RENOVELABLE A COMPTER DE SA DATE DE SIGNATURE.
----------------------------	---

- LE MATERIEL OBJET DE LA PRESENTE HOMOLOGATION RESTE ASSUJETTI A L'OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE D'IMPORTATION ET A L'OBTENTION DE VIGNETTES AUPRES DE L'ART.
- LA VIGNETTE ART DOIT ÊTRE APPOSÉE SUR CHAQUE EQUIPEMENT DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES OU INSTALLATION RADIOELECTRIQUE HOMOLOGUE AVANT LA VENTE, LA DISTRIBUTION, L'INSTALLATION OU L'UTILISATION AU CAMEROUN.
- POUR TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATERIEL POSTERIEUREMENT A SON HOMOLOGATION, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, CE MATERIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS A UN RENOUELEMENT D'HOMOLOGATION.
- LA PRESENTE HOMOLOGATION N'EXEMPT PAS LE BENEFICIAIRE DES OBLIGATIONS LIEES A L'UTILISATION DES FREQUENCES AU CAMEROUN.
- EN CAS D'INFRACTION, L'AGENCE SE RESERVE LE DROIT DE RETIRER, SANS PREAVIS, LA PRESENTE HOMOLOGATION, SOUS PEINE DE SANCTIONS ET SANS PREJUDICE DE POURSUITES JUDICIAIRES, CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.



Simon ZOO ZAME, Ing. Phd